

b) Que, nonobstant les dispositions de l'article 159 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Comité des contributions procédera, en 1953, à un nouvel examen du barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies et qu'un rapport sera soumis pour examen à l'Assemblée générale, à sa prochaine session ordinaire;

c) Que, nonobstant les dispositions du paragraphe 5 de l'article V du règlement financier, le Secrétaire général est habilité à accepter, lorsqu'il le jugera à propos et après avoir consulté le Président du Comité des contributions, qu'une partie des contributions des Etats Membres pour l'exercice financier 1953 soit versée en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis;

d) Que la Suisse contribuera dans une proportion de 1,50 pour 100 et la Principauté de Liechtenstein dans une proportion de 0,04 pour 100 aux dépenses de la Cour internationale de Justice pour l'année 1953, ces contributions ayant été fixées après consultation avec les gouvernements respectifs, conformément aux dispositions des résolutions 91 (I) et 363 (IV) adoptées par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946 et le 1er décembre 1949 respectivement;

e) Que les Etats non membres qui sont signataires d'instruments internationaux relatifs aux stupéfiants seront appelés à contribuer aux dépenses annuelles résultant, depuis l'année 1952, des obligations conférées à l'Organisation des Nations Unies par lesdits instruments, conformément au barème suivant:

<i>Pays</i>	<i>Pourcentages</i>
Albanie	0,04
République fédérale d'Allemagne	4,22
Autriche	0,31
Bulgarie	0,19
Cambodge	0,04
Ceylan	0,13
Finlande	0,42
Hongrie	0,48
Irlande	0,34
Italie	2,20
Japon	1,90
Royaume de la Jordanie hachémite	0,04
Laos	0,04
Liechtenstein	0,04
Monaco	0,04
Portugal	0,30
Roumanie	0,50
Saint-Marin	0,04
Suisse	1,26
Vietnam	0,17

*401ème séance plénière,
le 5 décembre 1952.*

666 (VII). Nominations aux postes vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Carlos Blanco,
M. Arthur H. Clough,
M. William O. Hall;

2. *Déclare* MM. Blanco, Clough et Hall nommés pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

667 (VII). Nominations aux postes vacants au Comité des contributions

A

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions les personnes dont le nom suit:

M. S. M. Burke,
M. Jiri Nosek,
M. S. A. Rice;

2. *Déclare* MM. Burke, Nosek et Rice nommés pour trois ans, à compter du 1er janvier 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

B

L'Assemblée générale

1. *Déclare* que M. Arthur H. Clough est nommé membre du Comité des contributions, aux termes du mandat défini à l'article 158 du règlement intérieur de l'Assemblée générale;

2. *Déclare* M. Arthur H. Clough nommé pour une période se terminant le 31 décembre 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

668 (VII). Nomination à un poste vacant au Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

Nomme le Vérificateur général des comptes du Canada membre du Comité des Commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

669 (VII). Confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général au Comité des placements

L'Assemblée générale

Confirme le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de M. Ivar Rooth comme membre du Comité des placements pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*